



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Information du public : ce document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés  
suivant la date de sa réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique)

PLV : 00154782 page : 1



Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale  
Service Santé Environnement

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle  
sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

### Unité de Gestion : A.I. DES COTEAUX DE GIRONDE

|                       |                                                   |            |                                           |
|-----------------------|---------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------|
| Prélèvement           | 00154782                                          | Commune    | SEMILLAC                                  |
| Unité de gestion      | 0075 - A.I. DES COTEAUX DE GIRONDE                | Prélevé le | lundi 01 septembre 2025 à 11h25           |
| Installation          | UDI 000277 - R. DES COTEAUX DE GIRONDE            | par        | J. EECKMAN                                |
| Point de surveillance | 0000000484 CENTRE BOURG                           | Motif      | Contrôle sanitaire plomb cuivre et nickel |
| Localisation exacte   | ROBINET EVIER CUISINE PARTICULIER LE GRAND ORMEAU | Type d'eau | Eau distribuée désinfectée                |

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701  
Type de l'analyse : D2PCN Code SISE de l'analyse : 00154732 Référence laboratoire : 25082907168201

| Analyses laboratoire                      | Résultats  | Limites | Références | Observations        |
|-------------------------------------------|------------|---------|------------|---------------------|
| OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX |            |         |            |                     |
| Cuivre                                    | 0,082 mg/L | 2       | 1          |                     |
| Nickel                                    | 150 µg/L   | 20      |            | Valeur hors limites |
| Plomb                                     | 31 µg/L    | 10      |            | Valeur hors limites |

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00154782)

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité et conforme aux références de qualité. Teneur en Plomb et Nickel supérieure à la valeur maximale autorisée. Elle peut être due à la nature du réseau de distribution d'eau desservant le point contrôlé (réseau intérieur et éventuellement branchement public). Il convient de recommander aux usagers de laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Un nouveau contrôle a été programmé.

Le Directeur de la délégation départementale

Laurent FLAMENT